

## PISTE DE LECTURE

# La nature de l'injustice. Racisme et inégalités environnementales

Sous la direction de Sabaa Khan et Catherine Hallmich, Écosociété, 2023, 276 pages

Résumé et commenté par

Geneviève Le Dorze-Cloutier, Étudiante au doctorat, École de travail social de l'Université de Montréal

## INTRODUCTION

Le mercure approche les 30 degrés à Montréal, début octobre 2023, au moment où j'écris ces lignes. Les feuilles des arbres ont commencé à tomber et pourtant, ce matin, je me suis surprise à penser : « Vaut mieux sortir courir plus tôt, avant que la chaleur soit insoutenable », un réflexe habituellement réservé aux mois d'été. J'habite un îlot de chaleur, dans la métropole. Depuis aussi longtemps que je me souviens, j'ai toujours trouvé refuge sous les arbres, alors j'ai pris l'habitude d'aller courir quelques fois par semaine dans ce que j'appelle une forêt, mais qui est plutôt un tout petit parc d'environ 150 m<sup>2</sup> où vivent de grands arbres, au travers desquels de petits sentiers piétons ont été aménagés. Un îlot de verdure, de fraîcheur, au sein duquel on n'entend presque plus le son des voitures. Alors que j'entame ma course, je vois des affiches pour la manifestation organisée par le collectif Rage Climatique, le 29 septembre 2023. Leur slogan : fin du mois, fin du monde, même combat.

157

Je prends le temps de me situer ainsi, à l'instar de plusieurs auteurs de l'ouvrage collectif dont il sera question dans ce résumé, parce que je suis d'avis qu'il est essentiel de repenser nos relations avec la Nature pour faire face à la crise climatique. Cela demande de revoir la manière dont nous concevons nos relations les uns avec les autres et avec les territoires que nous habitons et partageons avec d'autres formes de vie. De remettre en question certains des grands paradigmes du monde occidental tels que le progrès infini, la division entre la Nature et la Culture<sup>1</sup>, la suprématie blanche et le colonialisme, ainsi que nos modes de gouvernance qui excluent des espaces décisionnels les personnes concernées.

Ce sont précisément ces thèmes qui sont abordés dans *La nature de l'injustice. Racisme et inégalités environnementales*, un ouvrage collectif dirigé par Sabaa Khan et Catherine Hallmich. Comme travailleuses sociales et travailleurs sociaux, nous faisons partie d'une profession qui met de l'avant la justice sociale. Quant à elle, la justice environnementale concerne :

---

1 Selon le paradigme moderne propre à la plupart des sociétés occidentales, les êtres humains (Culture) sont conçus comme séparés et supérieurs au reste de la Nature (animaux, plantes, minéraux, cours d'eau, etc.). D'autres visions du monde, dont les savoirs autochtones et les épistémologies du Sud, conçoivent plutôt les êtres humains comme ayant un lien d'interdépendance avec la Nature. Les majuscules sont utilisées afin de refléter la dimension conceptuelle de ces notions. Voir : Escobar, A. (2018). *Sentir-penser avec la Terre. Une écologie au-delà de l'Occident*. Éditions du Seuil.

le traitement et la participation équitable et [égale] de toutes les personnes – indépendamment de la race, du revenu, de l'éducation, du sexe ou de la culture – dans la création, la mise en œuvre et l'application des lois, règles, politiques, programmes, systèmes et structures qui ont un impact sur les écosystèmes dans lesquels elles vivent. (p. 27)

Alors que comme travailleuses sociales et travailleurs sociaux nous sommes bien outillés pour déceler et combattre les injustices sociales, reconnaître les injustices environnementales est souvent plus ardu. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles n'existent pas ou sont de moindre importance. L'ouvrage en réunit plusieurs exemples et se divise en trois sections qui seront reflétées dans le présent résumé. Vingt-deux auteurs y ont contribué, et il serait futile de tenter de résumer en quelques lignes leurs argumentaires solides et nuancés. Je chercherai plutôt à en faire ressortir les éléments que je considère comme les plus pertinents pour une pratique du travail social intégrant la justice environnementale.

## 1. Les perspectives intergénérationnelles

La première partie concerne les perspectives intergénérationnelles des injustices environnementales. Bien que les auteurs<sup>2</sup> nous parlent de certains cas de figure, on y aborde les injustices environnementales de manière plus conceptuelle. Cette première partie met la table pour le reste de l'ouvrage : elle nous permet de saisir comment les injustices environnementales sont transmises d'une génération à une autre.

158

Chacun à leur manière, les textes de cette section critiquent le colonialisme et expliquent comment ce système perpétue des injustices systémiques aujourd'hui, tant sociales qu'environnementales. On y présente des concepts tels que la doctrine de la découverte, les différents types de colonisation et les violences qui en découlent. Entre autres, on souligne que les savoirs autochtones sur le monde naturel et les relations unissant l'être humain à la Nature ont été totalement écartés. Cela est encore le cas aujourd'hui au sein de nos États, par l'importance que l'on accorde au développement économique au détriment des conditions environnementales assurant la pérennité de la vie sur Terre. Les savoirs autochtones informent sur ces conditions et sont essentiels si l'on souhaite imaginer une meilleure justice sociale et environnementale. Ces concepts sont importants à saisir pour les travailleuses sociales et travailleurs sociaux parce qu'ils façonnent les dynamiques d'oppression de la société dans laquelle nous intervenons, que ce soit à une échelle individuelle, de groupe ou de communauté. Cette section constitue donc un rappel urgent de décoloniser nos pratiques et d'y intégrer ces savoirs dans une perspective de décolonisation et de collaboration avec les peuples autochtones.

Le colonialisme a contribué à effacer les savoirs autochtones, essentiels à un meilleur équilibre entre toutes les formes de vie sur Terre. Ce système de domination a aussi façonné notre organisation de l'espace, assurant ainsi la transmission intergénérationnelle des injustices environnementales. En effet, parmi les héritages du colonialisme de peuplement observables aujourd'hui, il y a le fait que les communautés racisées sont plus susceptibles de vivre dans des milieux présentant des risques environnementaux et sanitaires, ce qui est un déterminant de la santé. Le texte de

---

2 David Suzuki, *Une réflexion personnelle sur la justice environnementale et sociale*. Katsi'ttsakwas Ellen Gabriel, *Justice et injustice autochtones, européennes et environnementales*. Lisa Koperqualuk, *Réalités Inuit au Nunavik, disparition des terres et incidence sur la subsistance*. Ingrid Waldron, *Racisme environnemental dans les communautés afro-néo-écossaises : un héritage de lutte, de résistance et de survie*.

Waldron détaille l'ensemble des enjeux en cause, mais il est important de retenir que l'espace est socialement construit de façon à créer et à renforcer des inégalités et des relations de domination entre certains groupes. Bien que l'analyse et l'intervention sur les causes structurelles des enjeux aient tendance à être écartées dans certains contextes organisationnels, elles relèvent de notre identité professionnelle comme travailleuses sociales et travailleurs sociaux et nous outillent pour développer une compréhension fine des situations vécues par les individus, groupes et communautés que nous accompagnons.

## 2. Les injustices environnementales au Québec et au Canada

La deuxième section de l'ouvrage nous permet de déceler certaines formes d'injustices environnementales au Québec et au Canada. Les exemples présentés, même lorsqu'ils semblent loin de nous, offrent des repères pour identifier les dynamiques d'injustices présentes autour de nous.

Les textes de la deuxième section montrent les interrelations entre les dimensions environnementales, sociales et culturelles des injustices. Yvan Pouliot présente l'exemple de la pollution dans l'Arctique canadien et ses conséquences sur les populations inuites locales. Il en ressort que les populations locales sont plus exposées aux contaminants à cause de leur milieu géographique et de leur mode de vie. En raison d'un développement industriel qu'ils n'ont pas causé et sur lequel les populations locales ont peu de pouvoir, l'environnement biophysique de l'Arctique, la santé des Inuit et leurs pratiques culturelles sont mises en péril. Ces dynamiques d'injustices sont aussi présentes en milieu urbain. Jérôme Dupras nous parle des initiatives de verdissement et d'aménagement du territoire qui enclenchent des processus de gentrification verte affectant des communautés racisées, tandis que May Chiu et Shi Tao Zhang expliquent comment le développement immobilier dans le quartier chinois montréalais met en péril une communauté marginalisée. Ces exemples illustrent que les injustices sociales et environnementales sont dynamiques et s'inscrivent dans un cercle vicieux. Dans le cas de la gentrification verte, on reconnaît que l'accès à des infrastructures vertes en contexte urbain est déterminé par des variables telles que la race et le revenu, c'est-à-dire que les populations racisées et défavorisées ont moins accès aux infrastructures vertes en ville. Mais les aménagements visant l'amélioration des infrastructures vertes ont souvent pour effet d'augmenter les prix immobiliers et d'enclencher un processus de gentrification. Cela crée un paradoxe : les populations vulnérables qui vivaient dans les zones ciblées par les initiatives d'aménagement urbain se retrouvent souvent forcées de se relocaliser dans des lieux délaissés sur le plan environnemental. En d'autres termes, les populations que l'on tente d'aider ne vivent pas les bienfaits de ces initiatives, et se retrouvent davantage vulnérabilisées en raison du processus de gentrification. Ce cercle vicieux témoigne de dynamiques complexes et demande des interventions intégrées et intersectorielles en mesure de naviguer cette complexité.

Les textes de la deuxième section permettent aussi de comprendre que ce cercle vicieux est inscrit dans un contexte de pouvoir politique déséquilibré. Dans un premier temps, Breanne Lavallée-Heckert et Jennifer Gobby expliquent que les politiques d'action climatique (fédérales, provinciales et municipales) ont échoué à réellement considérer les personnes autochtones comme des détenteurs de droits et des peuples souverains, comme l'énonce la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Mais cela n'est pas réservé au champ de l'action climatique. En effet, dans un deuxième temps, Rodrigue Turgeon montre que les pratiques minières en place sur le territoire canadien et québécois menacent les droits ancestraux des populations autochtones. On y voit comment des pratiques telles que le *free mining* sont ancrées dans une vision extractiviste du territoire, vision découlant directement de l'héritage colonial. L'auteur vulgarise ce en quoi consistent les claims miniers et démontre comment ceux-ci témoignent d'un déséquilibre des

pouvoirs. Ces exemples mettent de l'avant la nécessité de revoir nos politiques pour qu'elles s'inscrivent dans des perspectives décoloniales, s'attaquent aux inégalités de pouvoir et favorisent la gouvernance autochtone, devenant ainsi porteuses de justice et réellement efficaces pour faire face aux enjeux climatiques.

Face à la complexité des injustices environnementales, qui évoluent en cercle vicieux et dans un contexte de pouvoir politique déséquilibré, ce que les exemples de la deuxième section permettent aussi de saisir est l'importance de s'allier dans nos luttes. Naolo Charles souligne que les mouvements écologistes et environnementaux ont généralement failli à inclure les membres et les perspectives des communautés racisées, ce qui limite la portée de leur action. L'auteur explique que les mouvements de lutte contre les changements climatiques, pour les droits civiques, la défense des droits des communautés LGBTQ+ ou des communautés migrantes auraient avantage à s'allier parce qu'ils font face au même adversaire : un mouvement conservateur unifié idéologiquement. Cela fait écho aux propos de Shannon Chief et Jennifer Gobby, qui appellent les populations allochtones à s'allier aux luttes portées par des communautés autochtones. Leur exemple, qui concerne la lutte pour la préservation de l'original, réunit des pistes d'action concrètes pour se positionner en tant qu'alliés.

### 3. Les injustices environnementales à l'extérieur du Canada

Dans la troisième section de l'ouvrage, les auteurs se tournent vers l'extérieur du Canada. Certains y dépeignent des injustices environnementales en abordant des thèmes qui rappellent les sections précédentes, alors que d'autres identifient des manières de porter la justice environnementale.

160

Certains des exemples de cette section mettent en lumière les dynamiques d'injustices environnementales qui concernent l'État français. Il en ressort que l'État français a fait porter les fardeaux (économiques, environnementaux, sanitaires) de certaines de ses initiatives aux populations de ses anciennes colonies. Les exemples concernent son programme d'essai nucléaire en Polynésie française, la culture de la banane dans les Antilles françaises (Thibault Shepman) et la culture de l'arachide au Sénégal (Nick Bernards et Noémi Tousignant). Ces textes montrent que ces injustices sont liées à une distribution inégale des fardeaux, mais aussi à un flagrant manque de transparence de l'État français par rapport aux risques associés aux initiatives nommées ci-haut, le tout étant le résultat de dynamiques coloniales. Or, les injustices environnementales concernant l'État français ne se limitent pas au rapport entre la France et ses anciennes colonies. En effet, William Acker explique comment les différentes politiques se rapportant à la régulation des « gens du voyage » perpétuent le racisme environnemental en France. Ces communautés vivent du racisme environnemental en étant légalement forcées de résider dans des lieux pollués, surveillés et désignés par l'État, ou d'abandonner leur mode de vie pour un mode de vie sédentaire. Cet exemple rappelle que l'espace contribue à reproduire des inégalités, mais résonne aussi avec certains des exemples nommés plus haut en ce que personne ne devrait être contraint de choisir entre sa culture ou son mode de vie et son accès à un environnement sain.

En portant un regard vers l'international, les textes de la troisième section nous permettent d'observer à quoi pourrait ressembler une intégration de la justice environnementale du point de vue juridique. Aux États-Unis, la définition de la justice environnementale se rapporte aux droits civils et aux droits environnementaux. Veronica Eady et Robert Mayer détaillent les forces et limites des mesures concrètes dont l'État de la Californie s'est doté afin de limiter la pollution, sans que le fardeau de celle-ci soit disproportionnellement porté par les communautés racisées. Toutefois, l'intégration juridique de la justice environnementale n'est pas une panacée. En effet,

Sabaa Khan argumente que la promotion de la justice environnementale par l'ONU risque d'être teintée par des dimensions sécurisantes et militaires, à l'instar de la mission d'une organisation internationale centrée sur la paix. En contexte de crise climatique, cette critique invite à penser l'opérationnalisation de la justice environnementale sous un nouveau jour, par exemple en accordant des droits à la Nature ou au système Terre. Je vous invite à imaginer à quoi ressemblerait le fleuve Saint-Laurent s'il était protégé par des droits universels. Oserions-nous, par exemple, y déverser sans remords nos eaux usées?

## CONCLUSION

Tenter de résumer l'ensemble des textes d'un ouvrage collectif n'est pas tâche facile. Le processus étant nécessairement subjectif, ce qui est présenté dans ces lignes est le reflet de ma lecture, teintée par mes intérêts personnels et académiques. J'espère néanmoins que ce qui est contenu dans ce résumé vous incitera à lire cet ouvrage et contribuera à ouvrir des réflexions multidimensionnelles.

L'ouvrage invite d'abord à porter un nouveau regard sur soi. C'est l'occasion de se poser des questions sur divers thèmes interreliés : « Quelle est ma relation avec la Nature, avec le territoire que j'habite? », « De quelle manière l'héritage colonial teinte-t-il ma relation avec la Nature? », « Comment cela se reflète-t-il en termes d'injustices et de privilèges environnementaux? » ou « Qu'est-ce que la justice environnementale veut dire pour moi? ».

Mais c'est aussi une occasion de repenser nos pratiques professionnelles. Je suis bien consciente qu'on ne pratique pas tous directement en lien avec l'environnement, mais ce que l'ouvrage montre bien, c'est que les injustices sociales et environnementales sont intimement liées. À tout le moins, la lecture de l'ouvrage nous invite à examiner sous un nouvel angle nos champs de pratique pour mieux saisir leurs dimensions environnementales. Et pour celles et ceux qui souhaitent s'investir davantage, un élément transversal à l'ouvrage est l'importance de la participation des personnes concernées dans les luttes contre les injustices environnementales qui les touchent. Au fil de leurs exemples, les auteurs montrent que les communautés ne sont pas passives, qu'elles se mobilisent. Comme travailleuses sociales et travailleurs sociaux, comment pouvons-nous soutenir ces luttes, de la même manière que nous nous allions à des luttes pour la justice sociale et favorisons l'empowerment des personnes, groupes et collectivités que nous accompagnons? Comment pouvons-nous soutenir l'empowerment des personnes, groupes et collectivités dans une perspective de justice environnementale?

Enfin, je considère que ce livre offre l'occasion de poser un nouveau regard sur la profession de travailleur social et ses valeurs. À la suite de cette lecture, la nécessité d'adopter une vision intégrée de la justice sociale et environnementale apparaît clairement. Dans un objectif de justice sociale, l'occultation des conditions environnementales qui assurent la vie sur Terre est une erreur de plus en plus urgente à corriger étant donné le contexte climatique d'aujourd'hui. Cette nouvelle vision de la justice permettrait aux travailleuses sociales et travailleurs sociaux de lutter contre les systèmes d'oppression qui affligent notre monde et d'assurer la résilience et la pérennité de la vie sur Terre. On ne peut plus choisir entre la fin du mois et la fin du monde.

## Remerciements

Un grand merci à mon ami et collègue Érick Rioux pour ses précieux commentaires au fil de la rédaction de ce résumé.